

**DEMANDE DE CARTE MAGNÉTIQUE D'ACCÈS
ET/ OU DE DROITS d'ACCÈS
A L'UFR DES SCIENCES DE VERSAILLES**

NOM : PRENOM :

TITULAIRE UVSQ **CARTE et DROITS d'ACCÈS** **DROITS d'ACCÈS**

POUR TOUTE AUTRE SITUATION, PRÉCISER :

DATE DE FIN de contrat ou de présence sur le site: / /

CONTRACTUEL HEBERGE THESARD, DOCTORANT* VISITEUR VACATAIRE

STAGIAIRE** Autre :

DEPARTEMENT, LABO OU SERVICE

PERSONNEL EXTERIEUR, PRECISER :

NUMERO DE TELEPHONE BUREAU

ADRESSE e-m@il :

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE VEHICULE

**Joindre une copie de la carte grise et de l'assurance
(assurance à renouveler à chaque échéance)**

MARQUE ET MODELE DU VEHICULE

NUMERO D'IMMATRICULATION

NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE DU VEHICULE

NOM DE L'ASSURANCE :

LE VÉHICULE FONCTIONNE-T-IL AU GPL? OUI NON

N.B: Les personnes extérieures à l'UVSQ doivent joindre un chèque de caution de 15€ établi à l'ordre de l'agent comptable de l'UVSQ. Sans ce chèque, aucune carte d'accès ne pourra être établie.

Fournir une photo d'identité numérisée ou papier, pour la création du badge.

* Les thésards, doctorants doivent fournir une photocopie de leur carte d'étudiant pour l'année universitaire en cours.

** Les stagiaires doivent fournir une copie de leur convention de stage signée.

Carte et/ou Droits délivrés le :

Signature du titulaire :

DEMANDE D'ACCÈS

ACCÈS SITE

Entrée Piéton Entrée Voiture

BUFFON

Département des Sciences Physiques Laboratoire DAVID SMIS
Département de Biologie DEVU
Service Médical

DESCARTES

Laboratoire DAVID Département de Biologie
Laboratoire LI-PARAD Département de Chimie
Laboratoire LMV Crypto Département d'Informatique
Gymnase

Bâtiment E

Laboratoire ILV RMN Laboratoire de Langues
Département des Sciences Physiques LANSAD

FERMAT

Laboratoire de Mathématiques Laboratoire GEMAC
de Versailles (LMV) Administration
Département de Mathématiques Parking Administratif P1

GERMAIN

Entrée principale Laboratoire LMV
Laboratoire ILV CEFS2

LAVOISIER

Institut Lavoisier de Versailles (ILV)

AUTRES

Relais Handicap Barrière Bois
Soute à Solvants Barrière Technique

ACCES, STATIONNEMENT ET CIRCULATION SUR LE SITE DE L'UFR DE VERSAILLES EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Tous les véhicules qui ont reçu l'autorisation de stationner sur le campus, doivent impérativement se conformer aux aires de stationnement qui leur sont autorisées (parking du bâtiment Fermat, aires balisées dans le parc).

Tout véhicule stationnant en dehors des aires identifiées, en particulier les voies de circulation, les bateaux, les bornes d'incendie, les issues, les pelouses... **verra sa carte d'accès invalidée.**

Entrées et sorties de jour : Ouverture des grilles du campus : Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00
Le samedi de 8h00 à 13h00.
Contrôle par barrière et lecteur de badge

Entrées et sorties de nuit : Ouverture des grilles contrôlée par portail motorisé de 19 h00 à 7h00.
Le Parking Fermat n'est pas gardé, tout vol ou dégradation de véhicule ne saurait engager la responsabilité de l'Université.
Tout changement de véhicule doit être signalé.

La conduite à l'intérieur du site doit se faire avec prudence, maximum, 30 km/h.

Date et signature du demandeur
(Précédée de la mention "Lu et approuvé") :

Date, signature et cachet du Directeur
de Département ou Laboratoire :

Signature de la directrice
de l'UFR:

C. GRECK

NB : Toute demande fournie sans signature et cachet du Directeur de Département ou de Laboratoire sera considérée comme incomplète, donc non traitée.

Les programmations pour les UFR de St Quentin ou IUT ne se font pas à l'UFR de Sciences, veuillez vous renseigner sur place.